

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU**

**COLLEGE COMMUNAL**

SEANCE DU 31 mai 2021

Présents: MM. Marc BOLLAND  
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA  
Marie GREFFE  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre Président  
Echevins  
Présidente du CPAS  
Directrice générale

**objet : ORDONNANCE DE POLICE – VERNISSAGE DE L'EXPOSITION  
« COUP DE PINCEAU » PLACE SAINTE-GERTRUDE A BLEGNY.**

**LE COLLEGE,**

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant que les expositions « Blegny en Art » vont reprendre dès le mois de juin 2021 ;

Considérant que la première d'entre elles « Coup de pinceau » se tiendra les 12 et 13 juin 2021 à l'hôtel de ville de Blegny ;

Considérant le souhait de pouvoir organiser le vernissage de cette exposition dans le respect des mesures sanitaires liées à la crise du coronavirus Covid-19 ;

Considérant qu'à cette fin, des chapiteaux seront installés sur la place Sainte-Gertrude, dans sa partie sise devant le parvis de l'Eglise ;

Attendu qu'il s'impose de prendre des mesures en vue de la sécurité des participants et des usagers de la voie publique ;

**ORDONNE à l'unanimité :**

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit place Sainte-Gertrude à BLEGNY, sur une longueur de 25 mètres, le 11 juin 2021, entre 8h et minuit.

Article 2 : La présente mesure sera portée à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal  
en date du 31 mai 2021

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – VERNISSAGE DE L'EXPOSITION  
« COUP DE PINCEAU » PLACE SAINTE-GERTRUDE A BLEGNY.**

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au service des Travaux pour suite utile.

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

PAR LE COLLEGE,

Le Président,  
(s) Marc BOLLAND

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

